

<http://www.eglisealareunion.org/?Bonne-entree-en-careme>

Bonne entrée en carême

- Actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2018

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Aujourd'hui, mercredi des cendres, l'Église est entrée officiellement en carême : une période de pénitence, de jeûne et d'aumône qui durera quarante jours. À la cathédrale de Saint-Denis, comme dans toutes les églises du monde, les chrétiens ont reçus les cendres : le prêtre a tracé une croix de cendres sur le front de chaque fidèle en l'invitant à se convertir et à croire à l'Évangile.

[Lire le message du pape François pour le carême 2018](#)